

MARDI

15 OCTOBRE 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPELLETIER ET C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

251.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

# LA GLANEUSE,

## JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

### ÉPHÉMÉRIDES

#### DU JUSTE-MILIEU.

14 octobre 1830, émeute à Beauchamps. — 15 octobre 1831, troubles à St-Brieux. 1832, charivari à Nantes.

### DE LA COALITION

DES CHEFS D'ATELIER DE LYON,

Par Jules Favre, avocat.

On se rappelle que les chefs d'atelier, sous le nom de *Mutuellistes*, ont été traduits en police correctionnelle, comme prévenus d'avoir formé une coalition illégale pour amener une augmentation de salaires. Les *Mutuellistes* ont honorablement succombé sous la rigidité de l'art. 415 du code pénal, malgré la chaleureuse et habile défense de M. Jules Favre. Ce procès a mis au grand jour la moralité de ce peuple ouvrier tant calomnié, et celle de beaucoup de fabricans qui ont soif d'un lucre immodéré, et qui mettent en œuvre pour y parvenir, ces roueries, ces adroites manœuvres que le code pénal ne prévoit pas, mais que celui de l'honneur stigmatise avec force.

M. Jules Favre, avec sa conscience d'honnête homme et sa parole sage et modérée, vient recommencer aujourd'hui ce procès, et le porte devant l'opinion. Après avoir discuté cet art. 415, écrit sous l'influence de la peur de l'association, et que le gouvernement de juillet eût modifié, si les hommes du pouvoir ne s'effrayaient pas de ces populations laborieuses qui ne demandent qu'à vivre, et ne descendent dans la rue, menaçantes et haineuses, que lorsque la plus dure misère les y pousse; après avoir discuté cet art. 415, le jeune avocat laisse de côté cette légalité impuissante à régler les rapports des travailleurs, cette légalité qui, à l'homme qui souffre et se plaint, répond par un gendarme et une baïonnette, et il examine la question philosophique de l'industrie et l'association, en posant ce problème: l'industrie peut-elle exister avec l'association? Les faits commencent à éclaircir cette ques-

tion; c'est par l'association que la liberté et la civilisation ont marché; c'est par l'association que l'industrie marchera. Tout gouvernement doit diriger les relations des hommes entre eux. Quand le pouvoir, oublieux de son mandat, abandonne le peuple à lui-même, et ne cherche pas le remède à sa souffrance, alors l'homme suit la loi de sa faiblesse, il s'appuie sur ceux qui souffrent comme lui. Ainsi l'association a commencé dans les classes qui ont plus souvent à se défendre de la misère. Le compagnonage, cette franc-maçonnerie de la rue, assure aux ouvriers un appui contre le malheur, des secours dans ses maladies, et du travail quand il en manque; l'association est remontée aux chefs d'atelier; tous ces travailleurs mettent en commun leur énergie, leurs lumières, et font pacifiquement la guerre aux abus qui arrêtent le développement de leur bien-être.

Maintenant l'association des classes ouvrières suffira-t-elle pour apporter un remède à leurs misères? Nous ne le croyons pas. D'autres plaies rongent l'industrie: elle a à lutter contre l'impôt de consommation, qui enlève à l'ouvrier une grande part de sa nourriture. Un gouvernement populaire et moral proscrireait l'agiotage, cette source scandaleuse de rapides fortunes, qui décourage la patience et corrompt la moralité du peuple laborieux; il ferait peser sur les faillites une législation plus sévère et donnerait ainsi de la prudence aux ambitieux et de la crainte aux banqueroutiers; il favoriserait l'établissement des banques départementales, qui répandraient partout les capitaux et diminueraient l'intérêt; il chercherait à associer l'ouvrier, le chef d'atelier et le fabricant, en les faisant participer, dans une proportion juste, au bénéfice commun. Mais nos habiles gouvernans ont vraiment bien autre chose à faire. Mazarin disait que le peuple chante, mais qu'il paie; de nos jours, on dit: Qu'importe que la misère le dévore, pourvu qu'il paie? et le pouvoir s'étonnerait de la haine qui le poursuit, lorsqu'il se montre si indigne des classes ouvrières, lorsqu'il



ui donne lui-même l'exemple de la défiance, en l'enveloppant de bastilles et de baïonnettes.

L'auteur de cette éloquente brochure a flétri énergiquement et cette indifférence du pouvoir et la cupidité d'un grand nombre de fabricans, et leur immoralité, qui donne souvent une prime à la débauche par un travail accordé à un prix honteux. Les classes ouvrières sauront gré à M. Jules Favre de ce beau plaidoyer en leur faveur.

## Mort! Archi-Mort!

POUR LA CLOTURE DÉFINITIVE ET SANS REMISE.

Priez pour lui.

Le roi d'Espagne est mort!

Mort tout de bon, sans plaisanterie, pour la clôture définitive.

Car jusqu'à présent ce damné Ferdinand s'était fait tirer l'oreille pour mourir. Il y a des gens qui ne font rien de bonne grace. Croirait-on qu'il est fort peu de personnes qui consentent à décéder de leur plein gré? Témoin le prince de Condé de qui l'on a eu toutes les peines du monde pour obtenir un léger suicide.

Le roi d'Espagne était du nombre de ces entêtés. C'est déjà pour la troisième fois qu'il meurt. Mais, cette fois, c'est sans remise. — Au dernier les bons.

La première fois, c'est le *Constitutionnel* qui l'avait tué. Le *Constitutionnel* manquait ce jour-là d'une *crise actuelle*, et il ne trouva rien de mieux que de lancer dans l'éternité le colosse Espagnol, à l'effet de rassembler quelques petits nuages sur son horizon politique. Le *Constitutionnel* est un grand assassin. On ne saurait se figurer combien d'êtres organisés il a déjà détruits. Mais, pour être juste, je dois dire qu'il se fait aussi quelquefois créateur. Ainsi, quand il vient de massacrer un rohá, il fabrique immédiatement un porc à deux têtes, ou un veau à huit pattes. Il y a plus que compensation.

La seconde fois, c'est le télégraphe de Bayonne qui a occis le pauvre Ferdinand. Le défunt se prêta pendant deux ou trois jours à la plaisanterie. Puis il réclama, non toutefois sans avoir laissé le temps au *Moniteur*, de réaliser sur son décès de gros bénéfices à la Bourse, au moyen d'une insertion officielle de son acte mortuaire. C'est un procédé de bon voisinage.

Mais aujourd'hui, il est mort, bien mort, dûment mort; mort de lui-même, sans que personne l'ait tué, si ce n'est son médecin. Il est vrai que ce médecin en est bien capable, d'abord parce qu'il est médecin; en second lieu, parce que..... Mais vous pouvez bien me faire grace des autres raisons. La première suffit, et de reste.

Il est mort, à tel point qu'on a dressé le procès-verbal de son trépas. Il est vrai que ce n'est pas un motif de certitude. Les procès-verbaux ne disent pas que la vérité, témoins ceux de M. le juge d'instruction Saint-Didier, qui constatait l'autre jour que des numéros timbrés du *Populaire* n'étaient pas timbrés.

Il est dit dans ce procès-verbal (je parle de celui relatif à Ferdinand), que le roi d'Espagne est mort d'une attaque d'apoplexie; et l'on pourrait induire de certains détails qu'il s'est éteint à peu près comme feu Lauriston, il y a quelques années, dans l'appartement

de labayadère Legallois. Ce trépas a tellement frappé M<sup>me</sup> Ad...., qu'elle a pris le grand deuil, tout ce qu'il y a de plus grand en fait de deuil, et qu'elle s'est enfermée chez elle, en consignant à sa porte tous ses chevaliers d'honneur.

Ce que c'est que de nous cependant! Qui ne frémit à la pensée que notre misérable nature nous soumet à cette loi de mort, au paroxysme même de la fortune et de la gloire! Dire que Louis-Philippe, le plus gros, le plus gras et le plus..... frais homme des temps modernes, peut, d'un moment à l'autre, être ravi à l'amour unanime des populations empressées, par une fluxion de poitrine, un coup de sang, son auguste hernie, une arête de hareng-saur, ou toute autre chose enfin, hormis une indigestion. De ce côté-là, il n'y a jamais de risque aux Tuileries. Cruelle providence! c'était bien la peine de nous mettre au monde! Mieux valait ne pas nous faire naître! C'est bien mon avis, surtout en ce qui concerne Louis-Philippe!

Quoiqu'il en soit, tous les regrets du monde ne font rien à l'affaire. Ferdinand n'en sera pas moins mort et enterré. Il jouit même déjà de la *béatitude céleste*, s'il faut en croire sa veuve inconsolable, qui vient de l'affirmer dans un décret relatif aux sons et farines.

Maintenant qui doit occuper le trône, de l'enfant don Carlos, qui court en ce moment les grandes routes, ou de l'infante Isabelle, qui a déjà une dent de lait, une dent superbe!

C'est ce que décideront les fusils des guérillas ou les protocoles de la diplomatie. En attendant, les fonds baissent, baissent à perte de vue. Malheureusement ce n'est pas la seule perte que cette baisse occasionne.

Nous avons plus tard à nous occuper des résultats de ce trépas à jamais lamentable. Le plus pressé, maintenant que je vous vois en proie à de tristes réflexions sur la fragilité des rohâs humains, c'est de vous rassurer sur la situation présente de notre rohá Louis-Philippe, en vous informant qu'il continue de jouir de la *béatitude terrestre*, en attendant la *béatitude céleste* que je lui souhaite. Ainsi soit-il.

### MON OPINION,

Dédiée au Poète Chansonnier.

AIR : Je vuole bien, je vuole bien, (de Fra-Diavolo).

Je le veux bien, (bis)

Que le peuple ivre de sa gloire  
Cherche à conserver sa victoire  
Et la liberté, son seul bien!

Je le veux bien. (bis)

Mais que trompant sa confiance,  
Pour mieux le contraindre au silence,  
On ose parler de soldats!

Je ne veux pas, (bis)

Je ne veux pas, je ne veux pas;  
Corbleu! je ne veux pas:

Non, non, non, non, je ne veux pas,  
Non, non, non, non, je ne veux pas.

Je le veux bien, (bis)

Que pour diriger nos affaires,  
Un concours nomme aux ministères  
Ceux reconnus amis du bien,

Je le veux bien. (bis)

Mais que des hommes inutiles  
Dépensent, en choses futiles,  
Un budget qu'ils votent tout bas!...

Je ne veux pas, etc. (bis)

Je le veux bien, (bis)  
 Qu'après de la sainte alliance,  
 Nos envoyés disent : la France  
 Est forte et ne redoute rien !  
 Je le veux bien. (bis)  
 Mais, qu'à l'autocrate irascible,  
 Un courtisan génuflexible,  
 N'ose parler que chapeau bas....  
 Je ne veux pas, etc. (bis)

Je le veux bien, (bis)  
 Qu'au peuple on rende la puissance,  
 Et que chacun reprenne en France  
 Son droit si beau de citoyen,  
 Je le veux bien. (bis)  
 Mais que des phalanges serviles  
 Viennent pour dominer nos villes,  
 Et nous ôter l'arme du bras....  
 Je ne veux pas, etc. (bis)

Je le veux bien, (bis)  
 Que chacun écrive et qu'il pense,  
 Sans redouter une ordonnance  
 Qui frappe et ne respecte rien,  
 Je le veux bien. (bis)  
 Mais que dans le siècle où nous sommes,  
 On ose acheter, chez les hommes,  
 La conscience des débats!.....  
 Je ne veux pas, etc. (bis)

Je le veux bien, (bis)  
 Qu'indépendant par sa fortune,  
 Un mandataire, à la tribune,  
 Des électeurs soit le soutien,  
 Je le veux bien. (bis)  
 Mais que sans redouter l'outrage,  
 Il ose immoler son suffrage  
 Aux rangs qu'on méprise ici-bas!.....  
 Je ne veux pas, etc. (bis)

Je le veux bien, (bis)  
 Que le gouvernement éclate,  
 Que pour la Pologne on se batte,  
 Que l'on resserre un doux lien!  
 Je le veux bien. (bis)  
 Mais, qu'exilés de leur patrie,  
 Les Polonais en Sibérie,  
 Trouvent esclavage et trépas!!!...  
 Je ne veux pas, etc. (bis)

Je le veux bien, (bis)  
 Que le prêtre dans sa célule,  
 Vende aux croyans son ridicule,  
 Et profite de ce moyen,  
 Je le veux bien. (bis)  
 Mais, que pour dire une prière,  
 Et nous conduire au cimetière,  
 On solde ses chants et ses pas....  
 Je ne veux pas, etc. (bis)

Je le veux bien, (bis)  
 Que devant l'armée étrangère,  
 Tous nos soldats fassent la guerre,  
 Et deviennent notre soutien,  
 Je le veux bien. (bis)  
 Mais que sans pitié pour leurs frères,  
 Devenus bourreaux mercenaires,  
 Ils tirent sur eux à dix pas!!....  
 Je ne veux pas, etc. (bis)

Je le veux bien, (bis)  
 Que l'on orne la boutonnière  
 De celui dont l'âme guerrière,  
 Pour vaincre, ne négligea rien,

Je le veux bien. (bis)  
 Mais que sans pudeur on unisse  
 Les croix-d'honneur à la police,  
 Pour payer des assassinats!!!...  
 Je ne veux pas,  
 Je ne veux pas, je ne veux pas;  
 Corbleu! je ne veux pas :  
 Non, non, non, non, je ne veux pas,  
 Non, non, non, non, je ne veux pas.

## Biographie des décorés lyonnais.

Cet excellent ordre de *Chose* a jeté sa pauvre croix-d'honneur avec tant de profusion et si bas, qu'on ne saurait faire un pas dans les rues de Lyon sans s'exposer à mettre le pied sur l'une de ces décorations où Henri IV qui, certes, n'avait qu'y faire, usurpe encore la place du fondateur. Je sais qu'un homme sensé ne fait pas plus d'attention au ruban qui pare les individus du troupeau ministériel, qu'à ces marques rouges, noires ou jaunes qui servent à distinguer les moutons de différens propriétaires. Mais pourtant il y a des gens qui ont encore la bonhomie de vous demander pourquoi MM. tels et tels sont décorés, comme s'il était absolument nécessaire de motiver l'octroi d'une décoration. Il fut un temps où, pour l'obtenir, il fallait se faire remarquer par une action d'éclat dans nos armées, s'illustrer par quelque découverte dans les sciences, ou concourir au progrès de l'industrie nationale. Mais depuis 1830 surtout, faites-moi le plaisir de me dire si vous connaissez, je ne dis pas une raison, mais un prétexte quelconque à ce déluge de croix dont nous sommes inondés.

Quant à moi, je n'en sais aucun, je vous jure, et sans m'inquiéter des causes de l'inondation, il me suffit d'avoir su m'en garantir, jusqu'à présent du moins. Je possède un excellent moyen de m'en préserver, c'est d'avoir un peu de patriotisme dans l'âme et quelque indépendance dans le caractère. Je vous conseille d'user de la recette.

Que si vous tenez à toute force à connaître l'origine des décorations dont votre vue est incessamment offusquée, je vous dirai que vous aurez bientôt de quoi satisfaire votre curiosité. Une *Biographie des décorés lyonnais* est sur le point de paraître. Vous lirez ce piquant recueil qui vous divertira, et vous apprendrez que celui-ci a reçu la croix-d'honneur pour avoir demandé devant une cour prévôtale, la tête d'un enfant.

Celui-là, pour s'être dispensé de donner à nos diables d'ouvriers les 25,000 francs, qu'il leur avait solennellement promis.

Cet autre, pour avoir déserté la commune qu'il administrait, au moment où elle commençait à prendre part aux malheureux et inexplicables événemens de novembre.

Un quatrième, pour avoir, à cette même époque, tiré sur ses concitoyens.

Un cinquième,..... ma foi! attendez le livre dont je vous annonce la prochaine publication. Jusque là, plaignez un peu le pauvre factionnaire que la consigne oblige à donner le salut militaire, à cette nuée de bourgeois-grands hommes, si subtilement éclos sous l'aile du juste-milieu.

Nous avons déjà prévenu les personnes qui ont encore des listes de souscription pour la *Glaneuse* que M. Cravotte, président de la commission, va en régulariser les écritures.

**SOUSCRIPTION**

POUR SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE  
DE 22,000 FRANCS

A laquelle la TRIBUNE a été condamnée.

LISTE N° 68

Bringon Léon, surnuméraire, 5 fr. Un flaneur, rép., 1 fr. Un phalanstérien, 1 fr. 50 c. Un anonyme, 5 fr. Béliscer Lazare, bijoutier, 1 fr. Camille, 1 fr. Un prolétaire, 1 fr. Puzion Théophile, 50 c. Castellan Paul, 2 fr. Jean Jacques, 2 fr. Juhin, 1 fr. Breton Jules, artiste dramatique, 5 fr. Rey Benoit, 2 fr. 50 c. Rey Gérôme, 2 fr. 50 c. Clozel Étienne, 1 fr. Total, 26 fr.

2° *Souscription polonaise.*

M. Berthelier, 25 c. Un abonné de la *Glaneuse*, 1 f. Un anonyme, 1 f. Gourdon, rép., depuis que les rois se font mouchards les uns des autres, 50 c. M. Vallon, 50 c. M. Cochard, 50 c. Association rép. de Roanne, 10 f. Quelques élèves de l'école Vétérinaire de Lyon, 8 f. Un rép. de Montpellier, 2 f. Total : 25 f. 75 c.

Lyon, 14 octobre 1835.

Citoyen rédacteur,

Pleins de la plus vive sympathie pour les nobles débris de l'héroïque Pologne, nous n'avons pu voir sans l'indignation la plus profonde, un pouvoir anti-national contraindre par les persécutions les plus dégoûtantes, ces enfans de la liberté à abandonner notre belle France, où, pour se soustraire aux amnisties du despote russe, ils étaient venus réclamer une hospitalité qui leur était due à tant de titres, et qu'autrefois elle ne refusait pas, même à ses ennemis.

Nos vœux les ont suivis sur la terre étrangère, et nos cœurs ont été bien douloureusement émus au récit de leurs souffrances; aussi votre éloquent appel en faveur de ces victimes du despotisme nous a trouvés prêts à y répondre; mais, nous le disons avec regret, simples prolétaires, nous n'avons pu réunir qu'une bien petite somme: mais les besoins de nos frères sont pressans, et nous n'avons pas cru devoir différer d'apporter notre faible offrande à la caisse commune. Nous vous la remettons donc, désespérés de ne pouvoir faire en ce moment davantage pour les nobles martyrs de la plus sainte des causes.

Salut et fraternité.

GAGNOUX.

Gagnoux, rép., 1 f. Demoiselle Gagnoux, 25 c. Femme Gagnoux, 25 c. Un bon rép., qui se fera voir plus tard, 1 f. Livet, née Picot-la-Mure, 2 f. Monessiu, rép., 50 c. Une rép<sup>e</sup>., 1 f. Garon, 50 c. Un anonyme, 50 c. Marent, rép., 50 c. Daclin rép., 50 c. Mecling, 50 c. Guinauc, 50 c. Julliard, rép., 50 c. Valette, rép., 25 c. Delie, rép., 25 c. Desauges, républicain, 25 c. Crozier, fils aîné de Larajasse, 1 f. Moretton de Larajasse, 50 c. Un rép., 25 c. Colomb, rép., 25 c. Mlle Mariette Fournier, rép<sup>e</sup>., 25 c. Un ami des Polonais, 50 c. Total: 15 f.

**Nouvelles.**

Les journaux anglais eux-mêmes ont ouvert des souscriptions pour payer l'amende de la *Tribune*.

M. de Chateaubriand est arrivé à Paris, de retour de Prague, au moment où nous quittait M. Frayssinous, pour aller visiter les exilés. — L'empereur d'Autriche est tombé de cheval pendant une revue: cet accident n'a pas eu de suite. — Le ministre des Travaux-Publics vient de charger divers ingénieurs de l'étude des chemins de fer de Paris à Rouen, à Lyon, à Lille, à Strasbourg et à Orléans. — Les ouvriers layetiers-emballeurs de Paris se sont réunis pour s'entendre sur l'amélioration de leur sort: les maîtres se sont empressés d'adhérer à leurs demandes.

— Les préfets des départemens qui bordent les Pyrénées viennent de recevoir l'ordre de faire rentrer à quarante lieues dans les terres les réfugiés constitutionnels espagnols. — A Metz, dix-huit cents contribuables ont arrêté qu'ils refuseraient le paiement de tout impôt qui ne serait pas voté conformément à la loi de vendémiaire, an IV. — La banque royale de Bruxelles a, dit-on, suspendu ses paiemens. — Le courrier qui a apporté la nouvelle de la mort du roi d'Espagne est arrivé à Paris 48 heures avant que cette nouvelle ait été répandue. Les courtisans et les affidés ont spéculé, en conséquence, sur les fonds publics. — On a calculé que la baisse de 4 fr. 50 c., que viennent d'éprouver les fonds publics, cause aux détenteurs de rente une perte de 135 millions. — Les projets guerriers du gouvernement contre l'Espagne n'auraient, à ce qu'il paraît, pas d'autre but que d'expliquer, par quelques préparatifs qu'on enfermerait à volonté les dépenses énormes du budget du maréchal Soult, qui a dépassé, en-

core une fois, ses crédits. — Les journaux carlistes assurent que la Catalogne est en entier soulevée en faveur de *don Carlos*. — On parle d'une révolution qui aurait éclaté en Sardaigne. — Le *Globe* annonce positivement que *don Carlos* ayant quitté le Portugal pour entrer en Espagne, il a été proclamé roi à Tolède: cette ville n'est qu'à douze lieues de Madrid.

— Une société des *Droits de l'homme* vient de se former à Nevers; on y compte les hommes les plus honorables, et un bon nombre de fonctionnaires. — Une association pour la liberté de la presse, vient d'être créée au Havre. — Plus de 1200 légitimistes, Vendéens ou officiers de l'ex-garde, ont passé en Espagne, par Bayonne. M. de Conny est arrivé dans cette ville. — Dans la dernière affaire, sur la Côte d'Afrique, nos troupes ne se sont pas emparé de Bougie sans coup-férir; les Arabes se sont battus avec bravoure, il a fallu les débusquer des maisons et des jardins de la ville. 1400 marins furent jetés sur la plage pour soutenir le choc. Le général Trézel a reçu une balle dans le mollet. — *L'Éclair* de la Méditerranée, journal du juste-milieu, va cesser de paraître, faute d'abonnés. — A propos des élections départementales, les préfets demandent aux maires les listes des électeurs, avec un avis en regard sur leur manière présumée de voter, et de les désigner par les lettres L. O. C.; soit: *Légitimistes, Opposition, Constitutionnels*. Ainsi, on nous parque en attendant que l'on nous tonde. — Par ordonnance du 6 octobre, 55,000 hommes sur la classe de 1832 sont mis en activité. — On dit que la convocation des chambres est fixée au 15 décembre. — Le corps d'armée qui se réunit sur les frontières d'Espagne, sera, dit-on, de 50,000, et commandé par le général Clausel. — M. Cabanon, député de la Seine-Inférieure, vient d'envoyer sa démission. — M. Dameylet, député de l'Eure, est mort, ainsi que M. Degoue de Nunques, député du Pas-de-Calais. — Un journal assure que la duchesse de Berry est de nouveau enceinte;... cette fois il n'y a pas de reproches. — Le *Moniteur* annonce qu'une exposition des produits de l'industrie sera ouverte le 1<sup>er</sup> mai 1834, à Paris; aucun produit ne sera exposé sans qu'il ait été admis par un jury, nommé dans chaque département, à cet effet, par les préfets. — Un tremblement de terre très violent vient d'épouvanter les habitans des communes d'Issoire, Coudes, Neschers, Champeix et Montaigu-le-Blanc, dans le département du Puy-de-Dôme.

**GLANE.**

— M. Cabanon vient de donner sa démission de député. — Ce n'est pourtant pas là l'œuvre d'un fou.

— Est-ce que le gouvernement constitutionnel par excellence de France aurait reçu et accepté, des rois absolus du nord, la mission d'anéantir son frère, le gouvernement constitutionnel qui tâche de s'établir en Espagne?... *proh pudor!*

— Pour un Cabanon de moins à la chambre, ce n'en sera pas moins une réunion d'insensés.

— Si M. Cabanon sort de la chambre, c'est qu'il juge que la chambre devrait être mise dans un cabanon.

— Le *Courrier de Lyon* s'évertue à prouver que sous l'empire de la charte, Louis Philippe régnait et gouvernait. — Parbleu, nous nous en apercevons bien.

— La main généreuse de l'Ordre de Chose, dit un journal, est toujours prête à s'ouvrir; oui, mais il ne l'ouvre jamais.

— La main de l'Ordre de Chose est toujours prête à s'ouvrir pour prendre ou empoigner.

— Les forces de don Pedro s'élevaient à 20,000 hommes, mal logés, mal vêtus, mal nourris; — et celles de don Miguel à 22,000, encore plus mal logés, plus mal vêtus, plus mal nourris: — en vérité, voilà 42,000 fous fieffés.

— Le prince de la Paix a été appelé aux Tuileries pour donner son avis sur la guerre.

— Comme M. Malborough, le juste-milieu s'en va-t-en guerre; — on ne sait quand il reviendra?

— Le général Athalin a la goutte; si M. Athaliu meurt, Madame portera-t-elle son deuil?... simple curiosité.

— L'ordre de Chose a atteint le terme de la sottise, de l'impudeur et de l'illégalité; gare le déménagement!

— M. Prat fait saisir les cannes à dard, et il se croit à l'abri des pointes....



LOUIS BABEUF, RUE ST-DOMINIQUE.  
EN VENTE :  
**DE LA COALITION**  
DES CHEFS D'ATELIER DE LYON;  
PRIX : 75 CENTIMES.  
Par Jules Favre, avocat.  
Chez tous les Libraires.

J. FERTON, l'un des gérans.